



Commune de Grez-Doiceau

Réponses au Questionnaire –
Biodiversité soumis aux listes
électorales se présentant aux
élections d'octobre 2012

Listes électorales ayant répondu à notre questionnaire (par ordre chronologique) :

- Avec Vous – La Liste du Bourgmestre
- Ecolo Grez-Doiceau
- Alliance communale

La liste « L'équipe » a accusé réception de notre questionnaire mais n'y a pas répondu.

Deux listes constituées tardivement (Union rurale et FDF) n'ont pas reçu notre questionnaire.

Les réponses publiées ci-dessous n'engagent que leurs auteurs et aucunement l'asbl Natagora.

Question 1

Natagora : Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

○ Avec Vous – La liste du Bourgmestre :

« La liste du Bourgmestre au pouvoir, a prouvé sa volonté de s'inscrire dans une amélioration de ce qui existait en souscrivant en décembre 2008 au contrat rivière et au plan Maya en mars 2011. L'engagement du contrat rivière est bien lancé même s'il reste beaucoup à faire et le plan Maya n'en est qu'au début de sa réalisation : l'engagement porte sur plusieurs années.

La liste du Bourgmestre a également réduit drastiquement l'utilisation de pesticides et voudrait continuer dans cette direction. Elle devrait encore acquérir du matériel pour aller dans ce sens. Elle devrait réaliser un rond-point « abeilles » à hauteur de l'avenue d'Ursel sur la N25, réaliser de nouvelles prairies fleuries au cimetière de Biez et agrandir celles du Coullemont.

Notre liste sera également particulièrement attentive à l'entretien des chemins et des sentiers et la distribution gratuite d'arbres à l'occasion de la semaine de l'arbre sera maintenue. Lors de l'octroi des permis d'urbanisme nous serons également attentifs à limiter l'abattage des arbres.

Enfin une priorité pour nous sera de former le personnel ouvrier communal à des pratiques plus écologiques et à l'utilisation du nouveau matériel. »

○ Ecolo Grez-Doiceau :

« Nos priorités sont d'une part de poursuivre les actions vivement menées entre 2007 et 2012 en matière de conservation de la nature dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), notamment la distribution des arbres fruitiers de variétés locales et anciennes, la gestion des landes à bruyères, l'adhésion au Plan Maya,... Nous continuerons à soutenir les demandes et actions de l'asbl les Amis du Parc de la Dyle ou de toutes autres asbl et/ou de citoyens ayant des projets d'actions visant à la protection et la conservation de la nature. Et d'autre part de mettre en place une gestion différenciée sur le territoire communal (fauchage tardif, gestion des bords de route, des chemins et sentiers, ...). »

○ Alliance communale :

« Les priorités d'Alliance Communale en matière de conservation de la nature sont multiples mais passent par l'humain. Nous pensons qu'il est essentiel de remettre l'individu au centre de nos priorités environnementales.

Premièrement, nous devons le sensibiliser en matière de mobilité, de déchets, de respect de la nature... En tant que politiques, nous sommes responsables de la mise en œuvre de cette sensibilisation et être des exemples pour les citoyens, exemple : construction de bâtiments durables (avec panneaux solaires, isolations adéquates...).

Deuxièmement, nous devons mettre en place des projets éducatifs pour nos jeunes. Leur apprendre à respecter la nature environnante.

Troisièmement, nous devons réfléchir de manière globale et pas uniquement sur le court terme ou sur des situations immédiates... La préservation de notre nature passe nécessairement par une meilleure gestion de notre aménagement du territoire et de l'espace « urbain » et rural. Nous devons éviter la mise en place de projets immobiliers qui défigurent notre environnement.

Alliance Communale veut simplement maintenir la ruralité dans tous ses aspects à Grez-Doiceau et ainsi préserver un environnement serein pour les Gréziens mais aussi pour la faune et la flore...

Pour nos autres priorités en matière d'environnement. »

Question 2

Natagora : Etes-vous prêt à soutenir et à dynamiser le Plan Communal de Développement de la Nature de Grez-Doiceau ?

○ Avec Vous – La liste du Bourgmestre :

« Sous la dernière législature la commune a souscrit au Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) et a engagé une éco-conseillère très active. La liste du bourgmestre continuera à soutenir très activement le PCDN. »

○ Ecolo Grez-Doiceau :

« Le Plan Communal de Développement de la Nature à Grez-Doiceau a été réactivé et dynamisé durant cette législature sous l'impulsion d'Ecolo. Pour Ecolo, ce partenariat entre la commune et des citoyens bénévoles doit continuer à être activement soutenu par l'administration (humainement et matériellement). »

○ Alliance communale :

« Oui »

Question 3

Natagora : La commune de Grez-Doiceau comporte de nombreux sites de grand intérêt biologique. Un certain nombre d'entre eux ne bénéficie d'aucun statut légal de protection (zones humides de la vallée de la Dyle, zones humides et sablières de la vallée de la Nethen,...). Ne pensez-vous pas qu'il serait utile de pérenniser la protection de ces zones et, dans l'affirmative, comment comptez-vous le faire ?

o Avec Vous – La liste du Bourgmestre :

« Certaines zones sont déjà protégées : par exemple, dans le cadre de Natura 2000, la Vallée de la Dyle en aval d'Archennes, la Vallée de la Néthen et la Vallée de la Dyle de Wavre à Archennes.

D'autres zones telles que le Bouly (19 hectares) en zone bleue (aménagement communautaire) devraient passer en zone verte (zone agricole et forestière).

Enfin, si nécessaire nous soutiendrons l'acquisition des sites intéressants afin d'assurer leur protection. Par exemple de premiers contacts ont été pris pour acquérir un terrain près des étangs de la Houlotte à Néthen. »

o Ecolo Grez-Doiceau :

« Il est évident qu'une protection durable des zones possédant un grand intérêt biologique et même paysager est nécessaire à de nombreux endroits sur le territoire communal et même au-delà. Les démarches légales afin de modifier les statuts d'une zone sont longues et complexes mais des changements au sein de la politique régionale permettront certainement une amélioration du système. A titre d'exemple, nous sommes satisfaits d'avoir obtenu le changement d'affectation de la zone du Bouly (passage en zone naturelle en cours). Cependant, il reste toujours de nombreuses tâches à accomplir pour attribuer à d'autres zones un statut légal de protection. Ecolo y est évidemment favorable. Plus particulièrement, un soutien et une aide pourront être apportés en vue de voir aboutir le projet de Parc Naturel de la vallée de la Dyle et alentours. »

o Alliance communale :

« Plusieurs réalisations ont déjà vu le jour comme les étangs de Pécrot ou la gestion par les Amis de la Dyle des problèmes inhérents à cette vallée. Les partenariats déjà engagés seront poursuivis car il s'agit de zones où la biodiversité doit être préservée. Concernant le statut légal, nous pourrions envisager, si la Région wallonne y adhère, à mettre en place des zones Natura 2000. »

Question 4

Natagora : Dans le cadre du Plan Communal d'Aménagement de la Butte de Biez, soutiendrez-vous la création sur une partie du site d'une zone naturelle visant la protection des biotopes de lande à bruyère et des plantes rares présentes sur le site ?

o Avec Vous – La liste du Bourgmestre :

« Voir réponse à la question 5 »

o Ecolo Grez-Doiceau :

« C'est évident. Et dans cette optique, nous avons soutenu les fiches projets "Réserve silencieuse" et "Parc cinéraire" du Programme Communal de Développement Rural (PCDR). De manière générale, nous sommes favorables à l'insertion progressive d'éléments verts au sein des cahiers des charges et des avants-projets de plans communaux. »

o Alliance communale :

« Comme vous le précisiez, un PCA pour la Butte de Biez est en cours, il est donc un peu prématuré d'émettre un avis. Nous préférons attendre de voir les propositions qui seront faites par ce PCA. Nous sommes certains que ce PCA tiendra compte des considérations environnementales de cette zone. »

Question 5

Natagora : La commune de Grez-Doiceau est propriétaire d'une ancienne lande à bruyère dégradée à proximité du terrain de foot d'Archennes. Soutiendrez-vous un projet de restauration de cette lande par déboisement/débroussaillage ?

○ Avec Vous – La liste du Bourgmestre :

« Le PCDN a déjà travaillé sur les sites de la butte de Biez, la bruyère d'Archennes et la sablière de Néthen, bien entendu il faut continuer à entretenir et améliorer ces sites, débroussailler et déboiser si nécessaire. Le PCDN est soutenu activement par la liste du bourgmestre qui a déjà partiellement fait ses preuves dans ces actions mais c'est un travail de plusieurs années. Nous continuerons à soutenir le PCDN. »

○ Ecolo Grez-Doiceau :

« Une première action a été faite via le Plan Communal de Développement de la Nature. Il est nécessaire de la répéter. Donc oui, nous soutiendrions un projet de restauration de cette lande par déboisement/débroussaillage mais aussi celle située dans l'ancienne sablière de Nethen (La Province dispose de subsides pour acquérir et entretenir ce genre de milieux). »

○ Alliance communale :

« Oui, nous soutiendrions un projet de restauration de la lande à proximité du terrain de foot d'Archennes sur tout terrain appartenant à la Commune. »

Question 6

Natagora : La pratique du remblaiement des fonds de vallée est dramatique pour la biodiversité des zones humides et engendre également un risque accru d'inondation des zones urbanisées situées en aval. Soutiendrez-vous une interdiction légale de cette pratique à l'échelle communale ?

o Avec Vous – La liste du Bourgmestre :

« Nous pensons qu'il est utile d'étudier cette question au cas par cas lors de la délivrance de permis. Nous tiendrons bien sûr compte de la dimension environnementale dans notre politique de délivrance de permis. »

o Ecolo Grez-Doiceau :

« Dans la mesure où c'est réalisable, nous pourrions soutenir une interdiction de cette pratique. Le problème des inondations est évidemment à tenir à l'oeil. Et il est évident que la pratique du remblaiement des fonds de vallée accroît ce risque. Il convient aussi de mettre en place de nombreuses autres actions dans la gestion et la protection des rivières, ruisseaux et zones humides et ce en collaboration avec les contrats de rivières, l'asbl Les Amis du Parc de la Dyle, les agriculteurs et les citoyens. »

o Alliance communale :

« Les inondations sont notre priorité. Nous devons apporter des solutions concrètes à cette problématique qui empoisonne notre commune depuis de nombreuses années. Actuellement, la Région wallonne termine la mise à jour de ses cartes d'aléas d'inondations. Nous tiendrons compte aussi des cartes ERRUISSOL de la Région wallonne. Car nous sommes persuadés que l'urbanisation en zone de risque est un très mauvais choix et cela même si elle peut répondre à une pression immobilière. Alliance Communale prendra ses responsabilités. »